



DÉPARTEMENT  
DES  
**TERRES DE LA COURONNE.**

**Branche des Pêcheries,**

Québec, 10 novembre 1864.

On attire par la présente l'attention de toutes les parties intéressées à la 27e section du chapitre 62 des Statuts Révisés du Canada en vertu de laquelle il est défendu à toute personne de **PRENDRE** ou **TUER** aucune espèce de **TRUITE** ou **"LUNGE"** EN AUCUNE MANIÈRE quelconque entre le 20 jour d'Octobre et le 1er jour de Février de chaque année dans le Bas-Canada.

Toute personne enfreignant cette clause de la loi des pêcheries se rend passible d'une amende de pas moins de \$8 ni plus de \$20, outre les frais, ou à défaut de paiement est sujette à un emprisonnement d'un à six mois.

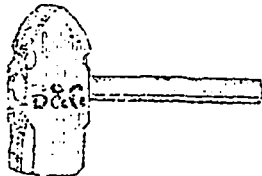
Les plaignants recevront la moitié des amendes imposées et seront payés pour les frais et présence comme témoins.

Les officiers des Pêcheries ont reçu ordre de mettre la loi strictement en force.

A. CAMPBELL,

Com. des Terres de la Couronne.

1er Décembre 1864.



**M. BÉLANGER & GARIÉPY**

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent — Coutellerie de Rodgers — Ustensiles de ménage — Quincaillerie de toute sorte, etc., etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à Huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Églises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements expiés avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les Ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 9<sup>1</sup>/<sub>2</sub>, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

**F. A. ST. LAURENT**  
IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIE

FRANÇAISE, ANGLAISE, ALLEMANDE  
ET AMÉRICAINE.

No. 15, Rue des Fossés, No. 15.  
**ST. ROCH—QUÉBEC.**



F. A. St. L. a constamment en  
mains :

Ferronneries de tous genres — Ferrures de maisons — Outils pour les ouvriers — Glaces de miroirs — Couleurs sèches et à l'huile — Vitres — Mastic — Huile pour peinture — Pinceaux — Brosses — Ferblanc — Tôle — Fusils — Pistolets — Poudre — Plomb — Capsules, etc.

Les Cultivateurs trouveront aussi à ce magasin un assortiment complet d'instruments pour l'agriculture.

↔ A vendre en gros et en détail. ↔  
1er août 1864.

**AVIS AUX CULTIVATEURS.**

Le soussigné annonce aux cultivateurs et marchands de la campagne, qu'il vient de recevoir d'Europe un grand et magnifique assortiment d'automne, tels que Cigares — Pipes en bois — Calumets — Tabatières — Jarres à tabac — Blagues — Boîtes d'allumettes — Cartes à jouer — Articles de fantaisie, etc., etc.

Il a aussi un grand assortiment de Tabacs de première qualité, en feuilles, en torquettes, et à priser. Pour argent comptant seulement. En gros et en détail.

E. BALZARETTI,

Québec, No. 10, rue des Fossés.

**J. B. C. HEBERT,**  
Notaire et Agent,

TIENT son Bureau, à QUÉBEC, No. 16  
rue STE. FAMILLE (Côte de Léry).  
Haute-Ville.

**N. GAUTHIER,**  
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY,  
près de l'Église.

**J. P. GENDRON,**  
Marchand-Horloger,

No. 9, Rue St. Jean, Québec,  
INFORME le public que les MONTRES  
et BIJOUX qui lui seront confiés pour  
être réparés seront mis dans un coffre en  
fer à l'épreuve du feu.

**ED. GINGRAS & Cie.,**  
(C'EST-À-DIRE ED. GINGRAS)

FABRIQUANTS DE VOITURES  
DE

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.  
No. 20, Rue Ste. Ursule, Haute-Ville,  
Québec.

Ed. G. et Cie. ont toujours un grand assortiment de voitures d'été et d'hiver.

**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC**  
District de Québec et la Rivière-du-Loup

	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	10-00 AM	3-30 P.M.
Hallow	10-10	3-20
Chaudière Junction	10-30	3-00
St Jean Chrysostôme	10-45	2-45
St Henri	11-00	2-30
St Charles	11-26	2-02
St Michel	11-45	1-41
St Valier	11-58	1-27
St François ou Berthier	12-11	1-10
St Pierre	12-25	1-00
ST THOMAS	12-42	12-42
Cap St Ignace	1-03	12-05
L'ISLET	1-25	11-42
	1-40	11-28
Trois Saumons	1-48	11-19
St Jean Port Joli	2-01	11-03
St Roch	2-28	10-37
STE ANNE	2-57	10-15
Rivière Ouelle	3-10	9-55
St Denis	3-26	9-39
ST PASCAL	3-43	9-23
St Hélène	4-03	9-03
St Alexandre	4-24	8-40
RIVIERE-DU-LOUP	5-00 P.M.	8-00 A.M.

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,  
Surintendant local.

**Marchandises Nouvelles**

Venant d'être reçues, et à vendre par les  
Soussignés :

CHAPEAUX de Fentre pour messieurs,  
— Chapeaux de Drap — Gilets de laine  
au tricot — Souliers de Fentre — Gants  
d'automne et d'hiver — Mitaines — Tapis  
de Fentre, Tapis de Table.

Draps d'automne et d'hiver

DRAP DE MOSCOU — de Castor — de  
Pilote — de Molleton — Double foulé.

Casimirs, Tweeds, etc

CASIMIRS de Fantaisie — Tweeds d'E  
cosse — Tweeds et Etoffes de manu-  
factures canadiennes, etc. — Nouvelles Cra-  
vattes et Echarpes pour messieurs, etc.

Nouvelles étoffes à Robes, etc

ETOFFES A ROBES — Nouveaux Plaids  
— Cobourgs Mérinos — Etoffes pour  
Mantilles — Echarpes de Laine, etc.

Couvertures de Laine, Flanelles, etc  
COUVERTURES DE LAINE — Cou-  
vertures de Coton — Matelas — Fla-  
nelles — Carisets — Serges — Flanelles de  
Fantaisie.

HABITS d'automne et d'hiver — Pale-  
tots d'hiver — Pantalons — Vestes —  
Chemises de Laine de fantaisie.

A. HAMEL et FRÈRES,  
15 Nov. 1864. Québec, Rue Sous-le-Fort.